

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mai 2022

Absents excusés : CLOT Karine, MOUNIER Sandrine, PETIT Lionel
La séance a été ouverte à 20h00 par Laurent MARCE, maire.

Mr COULAUD Denis a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES – Administration générale

➤ **Cession d'un délaissé de voirie à Balais « impasse du Soleil »**

La commune a été saisie par un particulier en vue d'acquérir un délaissé de voirie cadastré C N°1069 « impasse du Soleil » à Balais d'une contenance de 30 m², jouxtant sa propriété. Le conseil municipal autorise la cession gratuitement de cette parcelle. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
Délibération est prise à l'unanimité.

COMMUNICATION

➤ **Illuminations de Noël**

Suite à nos premiers achats courant 2021, la commission souhaite poursuivre de nouveaux investissements afin d'équiper en luminaires l'axe principal de notre village « route d'Annonay ». Le but étant d'installer des luminaires tous les 3 ou 4 candélabres.

Dans le cadre de l'harmonisation de nos équipements, nous avons eu la visite d'une représentante de la Société « Blachère illuminations » pour présenter différents modèles.

Une réflexion est également en cours pour essayer d'illuminer notre clocher.

➤ **Projet de refonte de notre site internet**

Notre commission est en train d'étudier la proposition d'Annonay Rhône Agglo, d'intégrer un nouveau projet de site internet.

Le but étant d'offrir un site homogène sur l'ensemble des 29 communes de notre agglomération, tout en essayant de maîtriser les coûts de mise en place et de gestion annuelle.

Une prochaine réunion de travail aura lieu le vendredi 17 juin au sein de l'Agglo d'Annonay. Si la commune valide ce projet, le coût de la mise en place serait d'environ 2500 € et le coût de la gestion annuelle d'environ 520 €/an.

SCOLAIRE – VIE ASSOCIATIVE

➤ **Tarification & fonctionnement du service cantine-garderie rentrée 2022/2023**

Le maire informe le conseil municipal qu'une augmentation de 2% a été appliquée par le prestataire sur le prix du repas de la cantine. Au vu de la conjoncture actuelle, le conseil municipal (11 voix pour, 1 voix contre) décide de maintenir les tarifs actuels pour la rentrée scolaire 2022/2023, à savoir :

- Repas enfant (5,40 €)
- Repas adulte (5,70 €)

- Pour les repas commandés hors délai, une majoration de 1€/repas sera appliquée.

Les tarifs de la garderie restent inchangés, avec maintien de la gratuité du 3^{ème} enfant d'une même famille, sur la même plage horaire.

- Matin	07h30 – 08h30	(1,40 €)
- Midi	11h30 – 12h30	(1,40 €)
	12h30 – 13h30	(1,40 €)
- Soir	16h30 – 17h30	(1,40 €)
	17h30 – 18h30	(1,40 €)

➤ **Journée citoyenne du 7 mai 2022**

Le bilan est positif avec la participation d'une trentaine de bénévoles. Le maire fait part d'une faible participation de certaines associations.

➤ **Lire et Conter**

Le maire informe le conseil municipal de la dissolution de l'association « Lire et Conter ». Les permanences de la bibliothèque municipale seront assurées par les bénévoles actuels. Une convention sera signée.

➤ **Junior Association « L'Erudition Journal »**

Le représentant de cette association, dont le siège social est à Talencieux, a fait une demande d'utilisation d'une salle pour se réunir.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

URBANISME

➤ **PLUiH** : suite au premier atelier de travail avec l'Agglo et le bureau d'études en charge de la réalisation du PLUiH, un document sous la forme d'un carnet (secteur de projets, secteurs à déclasser, coups partis) a été renseigné. Une nouvelle rencontre aura lieu prochainement concernant la finalisation des décisions.

➤ **Cimetière** : une rencontre a eu lieu avec la Sté NEOCIM concernant la présentation d'une offre d'un logiciel et services cimetière. D'autres devis sont en cours.

BATIMENTS - TRAVAUX

- *Antenne téléphonique* : suite à la relance d'Orange pour la pose de l'antenne sur le château d'eau, le conseil municipal réitère son refus. Un message sera envoyé à Orange pour l'arrêt définitif de cette étude.
- Des devis seront demandés pour divers travaux de goudronnage (une partie de la rue du Verger, une partie de la route de Balais, rue du Seigle et le chemin de Bel-air.
- *Salle des associations (salle des jeunes)* : après travaux, la salle ré-ouvrira courant septembre. Elle sera utilisée uniquement par les associations communales pour la tenue de réunions.
- *Chemin du Violet – Balais* : un bornage sera effectué courant juin par un géomètre avant la pose d'une clôture.

DIVERS

- Mise en place « kiosque pizzadoor » : l'emplacement a été prévu sur le parking du complexe sportif entre la RD370 et le chemin des Cerisiers (à côté du pressoir).

La séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 04 juillet 2022 à 20h.